



Avis d'assignation par intrum justitia

Par **figaro**, le **16/06/2008** à **19:33**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui un avis d'assignation devant le tribunal provenant d'Intrum Justitia. Voici ce qu'il contient :

Toutes nos tentatives amiables étant restées sans suite, nous avons reçu pour instruction de notre cliente la société DOMIAL de vous assigner devant le tribunal dans un délai de rigueur de 4 jours.

Il est de votre intérêt de nous adresser votre règlement intégral de 792 € frais et intérêts de retard compris, par cb, virement, chèque ou mandat.

A défaut, vous serez exposé toutes les mesures de contraintes que la justice met à disposition des créanciers et ce par la voie de notre huissier de justice territorialement compétent.

Pour la petite histoire avec mon conjoint, nous avons quitté notre ancien logement en septembre 2004. A l'époque où nous l'avons loué, nous étions passé par MULTIOLOGIS (aujourd'hui DOMIAL) pour l'avance de la caution. Dans le contrat, il est bien stipulé que MULTIOLOGIS a versé la caution à l'agence de location et que cette dernière devra la reverser à la fin du contrat de location à MULTIOLOGIS (logique ...).

Or, il s'avère que cette agence n'a apparemment rien réglé et affirmerait que ça serait à moi de le faire ! Pourtant, je n'ai rien perçu de l'agence qui s'apparente en rien à ce montant de la caution, pour quelle raison ça serait à moi d'en pâtir ??

Pourriez vous me dire ce que je risque à ne pas payer ? Je compte appeler demain Intrum Justitia et suis prête à leur fournir les pièces nécessaires au dossier ...

Help ...